

Décision portant proclamation des résultats pour l'élection des directeurs adjoint du Collège Sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L 711-1, L 712-2, L713-1, et L713-3 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège Sciences de l'Homme ;

Considérant les candidatures jugées recevables de M. Thibault BOSSY et Mme Michèle KOLECK ;

Considérant que les directeurs adjoints du collège sont élus sur proposition du directeur par le conseil des membres en exercice ;

Considérant le procès-verbal de dépouillement en date du 18 avril 2024 ;

Le président de l'université de Bordeaux DECIDE

Article 1. Proclamation des résultats

Dans le cadre du scrutin du 18 avril 2024 organisé en vue de l'élection des deux directeurs adjoints du Collège Sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux, les membres du conseil du Collège se sont prononcés de la manière suivante :

- ◆ Pour le premier directeur adjoint :

1^{er} tour du scrutin :

◆ Nombre d'électeurs inscrits sur le bureau de vote :	26
◆ Nombre de votants :	22
◆ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
◆ Nombre de suffrage exprimés* :	22
◆ Nombre de voix obtenues :	
- Thibault BOSSY	22

*Ce nombre correspond aux nombres de votants moins le nombre de bulletins blancs ou nuls.

- ◆ Pour le deuxième directeur adjoint :

1^{er} tour du scrutin :

◆ Nombre d'électeurs inscrits sur le bureau de vote :	26
◆ Nombre de votants :	22
◆ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
◆ Nombre de suffrage exprimés* :	22
◆ Nombre de voix obtenues :	
- Michèle KOLECK	22

*Ce nombre correspond aux nombres de votants moins le nombre de bulletins blancs ou nuls.

Article 2. Durée des mandats

Monsieur Thibault BOSSY et Madame Michèle KOLECK sont élus pour la durée du mandat du directeur du Collège Sciences de l'Homme. Leurs mandats cesseront avec celui du directeur.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4. Publication

La présente décision sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 18 avril 2024
Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien Ropiquet
Directeur des affaires juridiques

